



INITIATIVE
**MONNAIE
PLEINE**

POUR UNE MONNAIE À L'ABRI DES CRISES :
ÉMISSION MONÉTAIRE UNIQUEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE !



AIDE-MÉMOIRE: A QUOI FAUT-IL FAIRE ATTENTION LORS DE LA COLLECTE DE SIGNATURES?

OÙ PUIS-JE OBTENIR DES FEUILLES DE SIGNATURES ?

Vous pouvez soit en demander à bestellung@vollgeld-initiative.ch ou télécharger le fichier sur www.monnaie-pleine.ch et en imprimer autant que vous voulez.

QUI PEUT SIGNER?

1. Toute personne majeure
- 2 ... qui a la nationalité suisse
- 3 ... et qui n'a pas encore signé.

Pour un mineur qui a bientôt 18ans, le faire signer sur une feuille de signatures séparée et envoyer celle-ci dès qu'il a 18ans.

UN FORMULAIRE DISTINCT POUR CHAQUE COMMUNE

Un formulaire distinct être utilisé par commune politique. une commune politique peut également avoir plusieurs codes postaux. ainsi, par exemple, 1018 Lausanne fait partie de la commune politique de la ville de Lausanne. Les passants qui habitent à 1018 Lausanne peuvent donc signer sur un formulaire 1000 Lausanne (code postal principal).

Les personnes qui résident à la semaine quelque part doivent signer sur un formulaire de leur commune politique principale (résidence principale = d'où ils obtiennent leurs documents de vote). Les suisses de l'étranger doivent écrire leur adresse complète à l'étranger (rue et no, npa et ville, pays) et en haut du formulaire, le code postal et la commune suisse dans laquelle ils sont inscrits et dont ils reçoivent les documents de vote.

CHAQUE INSCRIPTION DOIT ÊTRE REPLIE À LA MAIN

Chaque personne qui veut signer doit écrire elle-même à la main. Le nom et l'adresse de chaque personne doit aussi être rempli par elle-même à la main. Si le mari veut déjà remplir pour sa femme le nom et l'adresse afin qu'elle n'ait ensuite qu'à signer, malheureusement, ce n'est pas valable! Par contre, pour l'adresse, des guillemets de répétition peuvent être fait.

MATÉRIEL D'ÉCRITURE

Pas de stylos-feutres, pas de couleur, ni de crayons. Ne peuvent être utilisés que les stylos-bille - en bleu ou noir !

CASE „INFOS DÉSIRÉES“ ET PROTECTION DES DONNÉES

Celui/celle qui coche la case „Infos désirées“ sur la liste de signatures recevra des informations occasionnelles par courrier sur l'initiative Monnaie pleine et sera ainsi tenu au courant de son déroulement. Si le champ n'est pas coché, il ou elle ne recevra pas de courrier et, conformément à la protection des données, son adresse ne sera pas enregistrée, ni donnée à des tiers.

RENVOYEZ LES FORMULAIRES RAPIDEMENT!

une feuille de signature n'a pas besoin d'être complète: cela vaut aussi le peine, même si une seule personne a signé sur le formulaire ! Dès qu'une personne déménage, sa signature n'est plus valable. Plus les formulaires sont envoyés rapidement, plus petite est la probabilité que les signatures ne comptent pas.